



Reconnaissance de dette ou d'autre possibilités ?

Par **pssykkotex**, le **18/02/2008** à **15:18**

bonjour tout le monde, je me permet de vous écrire ici, j'espère que je suis dans le bon forum. Bon mon histoire est un peu compliquée, je vais tenter de faire un court résumé.

En gros, il y a un ans je vivais avec un homme qui (comme les 3/4 des couples) connaissait mon code de carte bleue.

Un beau jour je me suis rendue compte que des retraits faramineux avait lieu sur mon compte (compte personnel séparé), et que cela durait depuis 2mois. (il subtilisait surement mes relevé bancaire dans la boîte aux lettres) J'ai perdu dans l'affaire 5000 euros ! toutes mes économies.

Etant une "faute" de ma part de lui avoir communiqué mon code de carte bleue, je n'ai pas porté plainte. Je n'ai pas non plus fait opposition à ma carte bleue, étant donné que je me suis rendue compte qu'au bout de deux mois du tracnare.

Nous nous sommes séparés à la suite de cela et a promis de me rembourser (promesse verbale).

Cela fait un ans que cette histoire court et pour le moment je n'ai récupéré que 750 euros et je commence à perdre patiente.

Je suis actuellement en train de lui faire signer une reconnaissance de dette (du moins j'essaie...)

Sauf que dans la reconnaissance de dette, j'ai bien lu qu'il fallait mettre la nature du prêt (si on peut parler de prêt...) et le moyen par lequel vous lui avez prêté (liquide, chèque...)

Donc dans la reconnaissance de dette je vais être obligé de mentir ??? Je ne vais pas écrire "je reconnais avoir volé sur le compte de mon ex conjointe la somme de 5000 euros" ???

Pour le moment j'ai écrit "le débiteur, reconnaît devoir légitimement à xx, le créancier, la

somme de 5000 Euros, versé en espèce par ce dernier à titre de prêt"

voilà ou j'en suis. Sauf que, les autorités peuvent-ils demander une preuve de ce prêt ? C'est à dire un relevé de compte montrant bien que j'ai retiré 5000 euros pour les lui prêter?? Car il s'agissait de retrait de 100 à 200 euros qu'il effectuait quasi tout les jours, et ce pendant 2 mois.... donc pour la preuve du 'prêt' je suis mal

Je sais pas comment m'y prendre..... C'est moi qui me retrouve à me prendre la tête alors que j'ai juste été volé... Mais une reconnaissance de dette ne couvre qu'un prêt consentant entre les deux parties, donc obligé de mentir un peu.... ?

Ai-je d'autre solution vis à vis de la loi ?

De plus il dit ne pas avoir du tout d'argent? Si je parviens à avoir cette reconnaissance de dette de sa part, qui mentionne une date butoir quand au remboursement de ces 5000 euros, si je me présente